

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 340**10 mai 2001****SOMMAIRE**

B/U/B Betriebswirtschaftliche Unternehmensberatung, GmbH, Société d'Expert Comptable, Bettange-sur-Mess	16318	Food Development Company (FDC) S.A., Luxembourg	16294
(Johann) Berger Transporte Luxemburg, GmbH, Heinerscheid	16280	Food Development Company (FDC) S.A., Luxembourg	16294
Cinquantenaire S.A.H., Luxembourg	16284	Food Development Company (FDC) S.A., Luxembourg	16294
Cinquantenaire S.A.H., Luxembourg	16285	G & L Trans, S.à r.l., Marnach	16281
Daniel Frères Immobilière, S.à r.l.	16282	Galibier S.A., Luxembourg	16297
De Vere & Partners, S.à r.l., Luxembourg	16286	Galibier S.A., Luxembourg	16296
Deseret Adventure S.A., Luxembourg	16285	Garage Bertoli, S.à r.l., Bereldange	16297
Djeddah Holding S.A., Luxembourg	16286	Gatro Investments S.A., Luxembourg	16320
Drago & Partners S.A., Luxembourg	16288	Gestalco S.A., Luxembourg	16300
Dualon International S.A., Luxembourg	16288	Gestman S.A., Luxembourg	16300
Dynamic Financial Services (Soparfi) S.A., Marnach	16278	Gestman S.A., Luxembourg	16300
Edutoy Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	16288	Gisro S.A., Luxembourg	16301
Emporia, S.à r.l., Mertert	16288	Havana Club Holding S.A., Luxembourg	16297
Engirail, S.à r.l., Luxembourg	16288	Havana Club Holding S.A., Luxembourg	16297
Eura 2000 S.A., Luxembourg	16289	Hoplite Holding S.A., Luxembourg	16301
Eurobuild Finance S.A.H., Luxembourg	16289	Horse Development Holding, Luxembourg	16301
European Auto Components, S.à r.l., Luxembourg	16287	I Frame S.A., Crendal	16275
European Auto Components, S.à r.l., Luxembourg	16287	I.E. Lux S.A., Luxembourg	16303
European Auto Components, S.à r.l., Luxembourg	16287	ICS S.A., Luxembourg	16303
European Auto Components, S.à r.l., Luxembourg	16287	Imex Trading S.A., Luxembourg	16303
European Auto Components, S.à r.l., Luxembourg	16287	Impact S.A., Strassen	16304
European Paper Group, S.à r.l., Luxembourg	16289	Impact S.A., Strassen	16304
European Portfolio S.A., Luxembourg	16290	Impact S.A., Strassen	16304
European Portfolio S.A., Luxembourg	16290	ING RPFi Soparfi A, S.à r.l., Luxembourg	16293
Europro S.A., Esch-sur-Alzette	16294	ING RPFi Soparfi B, S.à r.l., Luxembourg	16305
Eurotrade Securities S.A., Luxembourg	16291	ING RPFi Soparfi C, S.à r.l., Luxembourg	16305
Eurotrade Securities S.A., Luxembourg	16293	In-Octavo, S.à r.l., Luxembourg	16305
Finovest S.A.H., Luxembourg	16294	Isape S.A.H., Luxembourg	16306
Finunion Europe S.A., Luxembourg	16295	Kalifa S.A., Luxembourg	16306
Fix a Frame, S.à r.l., Luxembourg	16282	Karlsson & Co S.A., Luxembourg	16300
Fondinvest Wit Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	16295	Kikerono Konzern S.A., Luxembourg	16307
Fontana Luigi S.A., Luxembourg	16295	Koelnag S.A., Luxembourg	16307
		Koplast A.G., Luxembourg	16307
		La Rase S.A., Luxembourg	16304
		Landa, S.à r.l., Kehlen	16305
		Larcimo, S.à r.l., Kehlen	16306
		Lizbon, S.à r.l., Luxembourg	16289

Lizbon, S.à r.l., Luxembourg	16289	Noël Création S.A., Luxembourg	16312
Luk's, S.à r.l., Luxembourg	16315	Orsay S.A., Luxembourg	16314
Luk's, S.à r.l., Luxembourg	16315	Outlaw Music, GmbH, Luxembourg	16314
Luk's, S.à r.l., Luxembourg	16315	Parfinlux S.A.H., Luxembourg	16309
Luk's, S.à r.l., Luxembourg	16316	Porte des Ardennes S.A., Huldange	16298
Luk's, S.à r.l., Luxembourg	16316	Porte des Ardennes S.A., Huldange	16298
Luxstate S.A., Luxembourg	16308	Presto Clean, S.à r.l., Luxembourg	16316
M.E. Multimedia Entertainment S.A., Luxembourg	16285	Pulse Medical Holding S.A., Luxembourg	16316
Medical Invest S.A.H., Luxembourg	16290	RBG.Fin S.A., Luxembourg	16274
Mickey S.A., Luxembourg	16309	Realties International S.A., Luxembourg	16316
Mickey S.A., Luxembourg	16309	Rec-Man & Co, S.C.A., Luxembourg	16317
Mickey S.A., Luxembourg	16309	Requiem S.A., Luxembourg	16317
Minerals Trading S.A., Luxembourg	16310	Rete Invest Holding S.A., Luxembourg	16318
Misure S.A., Luxembourg	16311	Rete Invest Holding S.A., Luxembourg	16318
Mobile Corporation Holding, S.à r.l., Luxembourg	16311	RM DESIGN & TRADING, Meessen Möbel RM Design AG, Weiswampach	16298
Monceau Europe, Sicav, Luxembourg	16312	RM DESIGN & TRADING, Meessen Möbel RM Design AG, Weiswampach	16299
Mondofin Management S.A., Luxembourg	16299	Ro/Ro-Lux S.A., Luxembourg	16320
Mondofin Management S.A., Luxembourg	16299	Robland S.A., Luxembourg	16301
Mouse S.A., Luxembourg	16311	Robland S.A., Luxembourg	16302
Mouse S.A., Luxembourg	16311	Salvator Holding S.A., Luxembourg	16317
Mouse S.A., Luxembourg	16311	Salvator Holding S.A., Luxembourg	16317
N & B International S.A., Luxembourg	16308	Sapin Laroche S.A., Larochette	16313
N & B International S.A., Luxembourg	16308	Sapin Laroche S.A., Larochette	16313
Neos S.A., Luxembourg	16310	Société Civile Immobilière Mamer, Mamer	16274

RBG.FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 60.130.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 87, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

RBG. FIN S.A.

Signature

(64481/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MAMER, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8232 Mamer, 61, rue de Holzem.

Décision des associés

Les soussignés:

- Monsieur Jacques Funck, directeur de société, et son épouse Madame Elisabeth Faber, employée privée, demeurant ensemble à Bertrange,

- Monsieur Paul Faber, directeur de société, demeurant à Ell,

- Madame Danielle Faber, directeur de société, demeurant à Roeser,
agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MAMER, société civile immobilière, avec siège social à Luxembourg, 11, rue Christophe Plantin,
décident

de transférer le siège social de la société de L-2339 Luxembourg, 11, rue Christophe Plantin à L-8232 Mamer, 61, rue de Holzem, et d'adapter en conséquence la première phrase à l'article quatre des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le siège social de la société est à Mamer.»

Luxembourg, le 16 octobre 2000.

J. Funck / E. Faber / P. Faber / D. Faber

Enregistré à Capellen, le 20 octobre 2000, vol. 136, fol. 65, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

(64510/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

I FRAME S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

—
STATUTS

L'an deux mille, le sept novembre.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- Mademoiselle Sophie Gérard, indépendante, demeurant à B-4577 Modave (Belgique), 4, rue Chaumont, ici représentée par Mademoiselle Cindy Maraite, employée privée, demeurant à B-4960 Malmédy, 7, Sur les Més, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Modave, le 3 novembre 2000,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire restera annexée à la présente pour être enregistrée avec elle.

2.- la société anonyme I FRAME INVESTMENTS HOLDING S.A., établie et ayant son siège à Crendal, non encore publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

en cours d'inscription au registre de commerce de Diekirch,

ici représentée par Monsieur Georges Gérard, administrateur de société, demeurant à Crendal, maison 14, en vertu d'une procuration lui conférée par décision du conseil d'administration de ce jour, dont le procès-verbal restera, après avoir été paraphé ne varietur par les comparants et le notaire, annexé à la présente pour être enregistré avec elle.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont déclaré constituer entre eux une société anonyme dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Forme - Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination de I FRAME S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Crendal.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société peut établir par simple décision du conseil d'administration, toutes succursales ou établissements secondaires, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La société a pour objet la production audiovisuelle, la réalisation d'images de synthèse, la location et vente de matériel audiovisuel et hi-fi, la création et l'organisation d'événements, spectacles et promotion artistique, la conception multimédia, la vente et distribution ainsi que l'installation de matériel informatique, la programmation informatique, service Provider Internet, hébergement de sites Internet, la construction de sites Internet.

En général, la société pourra effectuer toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension et le développement.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Capital - Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Art. 6. Forme des Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Administration - Surveillance

Art. 7. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateur pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donnée par lettre ou télécopieur à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et e contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le conseil peut déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée soit par les signatures conjointes de tous les administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière.

Art. 13. Commissaire aux comptes. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier vendredi du mois de juin de chaque année à 11.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, vote. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Année sociale - Bilan

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution, liquidation. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit par échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2000.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2001.

Souscription et libération

Les comparants préqualifiés, ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- la société I FRAME INVESTMENTS HOLDING S.A., préqualifiée, quatre-vingt-dix actions	90
3.- Mademoiselle Sophie Gérard, préqualifiée, dix actions	10
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Evaluation du capital

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant du capital social souscrit est évalué à 1.250.537,- LUF (un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois) (taux de conversion 40,3399).

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 50.000,- LUF.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) la société SCSI S.A. (SOCIETE ANONYME DE COMMERCE ET DE SERVICE INTERNATIONALE), établie et ayant son siège social à L-9743 Crendal, maison 14.
 - b) Mademoiselle Sophie Gérard, indépendante, demeurant à B-4577 Modave (Belgique), 4, rue Chaumont,
 - c) la société I FRAME INVESTMENTS HOLDING S.A., avec siège à Crendal.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire la société anonyme CLIG S.A., avec siège social à Crendal, maison 14.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice de 2005.

5) Le siège social est fixé à L-9743 Crendal, maison 14, bureau 48.

6) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Réunion du Conseil d'Administration

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme I FRAME S.A., à savoir:

a) Mademoiselle Sophie Gérard, préqualifiée, ici représentée par Mademoiselle Cindy Maraite, préqualifiée,

b) la société SCSI S.A. (SOCIETE ANONYME DE COMMERCE ET DE SERVICE INTERNATIONALE), établie et ayant son siège social à L-9743 Crendal, maison 14, représentée par son administrateur-délégué, Mademoiselle Cindy Maraite, demeurant à Malmédy (Belgique),

c) la société I FRAME INVESTMENTS HOLDING S.A., avec siège à Crendal, ici représentée par Monsieur Georges Gérard, administrateur de société, demeurant à Crendal.

Lesquels membres présents, représentés, respectivement intervenus, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Est nommée administrateur-délégué la société I FRAME INVESTMENTS HOLDING S.A., préqualifiée, chargée de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Gérard, C. Maraite, M. Decker.

Enregistré à Wiltz, le 7 novembre 2000, vol. 315, fol. 58, case 11. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 13 novembre 2000.

M. Decker.

(92887/241/229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 novembre 2000.

DYNAMIC FINANCIAL SERVICES (SOPARFI) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.

STATUTS

L'an deux mille, le treize octobre.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

Ont comparu:

La société anonyme LINEA VERSAILLES S.A., avec siège social à L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg, ici représentée par son administrateur-délégué, Madame Monique van Genechten, employée, demeurant à B-2480 Dessel, 21A, Turnhoutsebaan.

La société anonyme COMARFIN S.A., avec siège social à L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Erik Laenen, employé, demeurant à B-2610 Wilrijk, Kerkelei, 26.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Forme - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Par la présente il est formé une société anonyme sous la dénomination de DYNAMIC FINANCIAL SERVICES (SOPARFI) S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Art. 3. La société aura une durée illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Objet social

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts ou la participation, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à des entreprises ayant un objet similaire au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Capital social

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) Euros.
Il est divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (310,-) Euros chacune.

Forme et transmission des actions

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur.
Il pourra être émis au gré du propriétaire des certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.
Les actions de la société peuvent être rachetées par celle-ci conformément aux dispositions prévues par la loi.
Les actions restent nominatives jusqu'à leur entière libération.

Modifications du capital social

Art. 7. Le capital social peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés commerciales, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires existants ou autoriser le conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3 (5) deuxième alinéa de la loi sur les sociétés commerciales.

Conseil d'administration

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.
Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, le conseil général, composé par les administrateurs restants et le ou les commissaires réunis, a le droit d'y pouvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Pouvoirs du conseil d'administration

Art. 9. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Commissaire

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre prochain.

Assemblées générales

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois septembre à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, et pour la première fois en l'année deux mille et un.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par un mandataire, actionnaire ou non.
Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Dividendes intérimaires

Art. 15. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Dispositions générales

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Art. 17. Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

La société anonyme LINEA VERSAILLES S.A., prénommée, cinquante actions	50
La société anonyme COMARFIN S.A., prénommée, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,-) Euros se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Pour les besoins du fisc, le capital social de trente et un mille (31.000,-) Euros correspond à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept (1.250.537,-) francs.

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille (50.000,-) francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 1. Monsieur Jozef Bemelen, commerçant, demeurant à GB-WC17BS London, 37A, Store Street, apt 507;
 2. Madame Monique van Genechten, prénommée;
 3. La société anonyme LINEA VERSAILLES S.A., prénommée.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée BUREAU D'ASSISTANCE SOCIALE ET ADMINISTRATIVE, S.à r.l., en abrégé B.A.S.A., S.à r.l., avec siège social à L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2005.

5) Est nommé administrateur-délégué, Monsieur Jozef Bemelen, prénommé.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. van Genechten, E. Laenen, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 16 octobre 2000, vol. 604, fol. 25, case 12. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Felten.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 novembre 2000.

F. Unsen.

(92888/234/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 novembre 2000.

JOHANN BERGER TRANSPORTE LUXEMBURG, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 33, route de Stavelot.

R. C. Diekirch B 1.252.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2000, vol. 545, fol. 99, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2000.

Pour JOHANN BERGER TRANSPORTE LUXEMBURG, GmbH

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(92892/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 novembre 2000.

G & L TRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.

STATUTS

L'an deux mille, le treize octobre.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

Ont comparu:

Monsieur Guido Meunier, commerçant, demeurant à B-3800 Sint Truiden (Belgique), Nonnentaplaan, 38;

Monsieur Luc Schoofs, commerçant, demeurant à B-3840 Borgloon (Belgique), 8A, Grootloonstraat.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le transport national et international par terre, mer et par avion de marchandises et de personnes.

La société a aussi pour objet le stockage et le transbordement de marchandises.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de G & L TRANS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cent (12.400,-) Euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre (124,-) Euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

Monsieur Guido Meunier, prénommé, cinquante parts sociales	50
Monsieur Luc Schoofs, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille quatre cent (12.400,-) Euros se trouve dès à présent à la disposition de la société.

Pour tous les besoins du fisc, le capital social correspond à cinq cent mille deux cent quinze (500.215,-) francs.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

Art. 10. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Réunion des associés

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérants:

Monsieur Guido Meunier, prénommé;

Monsieur Luc Schoofs, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature d'un des gérants de la société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de sa constitution, s'élève à environ trente mille (30.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Meunier, L. Schoofs, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 16 octobre 2000, vol. 604, fol. 26, case 1. – Reçu 5002 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Felten.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 novembre 2000.

F. Unsen.

(92889/234/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 novembre 2000.

DANIEL FRERES IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 50.149.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 1, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour la société

(64360/592/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

FIX A FRAME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. FIX A FRAME, S.e.c.s.)

Siège social: Luxembourg, 2, rue Louvigny.

L'an deux mille, le vingt septembre,

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Giuseppe d'Eufemia, commerçant, demeurant à Luxembourg,

2) La société EXQUADRIS, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, ici représentée par son gérant Monsieur Giuseppe d'Eufemia, prémentionné,

agissant tous deux en leur qualité de seuls et uniques associés de la société en commandite simple FIX A FRAME, S.e.c.s., constituée au capital social de trois cent mille francs, divisé en cent parts sociales de trois mille francs chacune suivant acte dressé par le notaire Paul Frieders de Luxembourg en date du 5 décembre 1984, publié au Mémorial C, numéro 21 du 25 janvier 1985.

Lesdits comparants, se considérant comme dûment réunis en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés, constatant qu'aucune disposition statutaire de la société n'interdit la transformation de la société en un autre type de société, décident de transformer la société existante de société en commandite simple en société à responsabilité limitée. Cette transformation n'entraîne pas la constitution d'une nouvelle société, mais la société existante perdure avec l'ensemble de ses actifs et passifs, droits et obligations.

Deuxième résolution

Les associés déclarent céder les parts sociales qu'ils détiennent comme suit:

L'associé Giuseppe d'Eufemia cède ses quatre-vingt-dix (90) parts à Monsieur Maurizio Viola, employé privé, demeurant à L-1255 Luxembourg, 33, rue de Bragance.

L'associée EXQUADRI, S.à r.l., cède ses dix (10) parts sociales à raison de neuf parts à Monsieur Maurizio Viola, prémentionné, et à concurrence d'une (1) part à Monsieur Roberto Vasta, comptable, demeurant à Luxembourg, 106, rue Adolphe Fischer.

Cette cession se fait pour le prix de la valeur nominale des parts sociales.

Interviennent alors Messieurs Maurizio Viola et Roberto Vasta, prémentionnés, lesquels déclarent accepter cette cession de parts. Ils déclarent encore avoir une parfaite connaissance de la situation financière de la société dont ils viennent d'acquérir les parts sociales.

Les cédants reconnaissent avoir touché le prix de cession, ce dont titre et quittance.

La société EXQUADRI, S.à r.l., gérante de la société FIX A FRAME, déclare pour autant que de besoin accepter au nom de la société les cessions de parts intervenues.

Troisième résolution

Les nouveaux associés de la société ont ensuite pris la décision de modifier l'article 3, premier alinéa des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«La société prend la dénomination de FIX A FRAME, S.à r.l.»

Ils décident encore de biffer, à l'alinéa 2 du même article, les mots «2, rue Louvigny».

Ils décident de donner à la société une durée illimitée et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts qui aura la teneur suivante: «La durée de la société est illimitée».

Ils décident de modifier l'alinéa 2 de l'article 5 pour lui donner la teneur suivante:

«Les parts sociales sont souscrites comme suit:

1) Monsieur Maurizio Viola, employé privé, demeurant à Luxembourg, quatre-vingt-dix-neuf parts.	99
2) Monsieur Roberto Vasta, comptable, demeurant à Luxembourg, une part sociale	1
Total: cent parts sociales	100»

Ils décident de remplacer l'article 6 des statuts par le texte suivant:

«La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par les associés et librement révocables par eux. Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement lors de la nomination des gérants».

Ils décident encore de supprimer purement et simplement les articles 7 et 8 des statuts.

Ils décident enfin de supprimer les articles 12 à 29 des statuts pour les remplacer par les articles suivants:

Art. 10. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le ou les gérants établissent le bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 11. Cession de parts. Les cessions de parts entre vifs ou par transmission à cause de mort se font conformément aux dispositions de la loi.

Art. 12. Décès d'un associé. Le décès d'un des associés ne met pas fin à la société qui continuera entre le survivant des associés et, le cas échéant, les héritiers agréés de l'associé décédé.

Art. 13. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises soit en assemblée générale soit par écrit conformément à l'article 193 de la loi régissant les sociétés commerciales, conformément aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

Art. 14. Dissolution de la société. A la dissolution de la société la liquidation en sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le ou les associés qui fixeront les pouvoirs et les émoluments du ou des liquidateurs.

Art. 15. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, il est renvoyé aux dispositions légales applicables aux sociétés à responsabilité limitée.

Quatrième résolution

Les associés nomment comme nouveau gérant de la société Monsieur Maurizio Viola, prénommé, pour une durée illimitée.

Il pourra engager la société sous sa seule signature.

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et lecture faite, les comparants ont signé avec le notaire.

Signé: G. d'Eufemia, M. Viola, R. Vasta, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2000, vol. 125S, fol. 87, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2000.

J.-P. Hencks.

(64394/216/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

CINQUANTENAIRE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 30.932.

L'an deux mille, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CINQUANTENAIRE S.A. avec siège social à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl,

constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 28 juin 1989, publié au Mémorial C, numéro 340 du 21 novembre 1989, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 30.932.

Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date:

- du 8 juillet 1994, publié au Mémorial C, numéro 445 du 9 novembre 1994;
- du 16 novembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 44 du 24 janvier 1996;
- du 21 janvier 1997, publié au Mémorial C, numéro 256 du 27 mai 1997.

La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de Monsieur Freddy Bracke, administrateur de sociétés demeurant à L-1744 Luxembourg, 9, rue de St. Hubert.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Norbert Theisen, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, 85, route d'Echternach.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Liliane Neu, employée privée, demeurant à Tarchamps.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux cents (200) actions de A sans désignation de valeur nominale et les quarante-neuf mille huit cents (49.800) actions B rachetables, représentant l'intégralité du capital social de trois cent trente-cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 335.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Changement de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euros (EUR).
- 2.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 6.395.566,92 (six millions trois cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent soixante-six Euros quatre-vingt-douze cents) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 8.304.433,08 (huit millions trois cent quatre mille quatre cent trente-trois Euros zéro huit cents) à EUR 14.700.000,- (quatorze millions sept cent mille Euros) sans émission d'actions nouvelles et augmentation de la prime d'émission de EUR 2.705.543,89 (deux millions sept cent cinq mille cinq cent quarante-trois Euros quatre-vingt-neuf cents) pour la porter de EUR 3.594.456,11 (trois millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent cinquante-six Euros onze cents) à EUR 6.300.000,- (six millions trois cent mille Euros) par incorporation des profits reportés.

3.- Modification afférente du 1^{er} et 2 alinéas de l'article 3 des statuts.

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la monnaie d'expression du capital de francs luxembourgeois en Euros, au taux de conversion officiel de l'UEM qui est de 40,3399 LUF (quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois) pour 1,- Euro (un Euro), de sorte que le capital social sera provisoirement de huit millions trois cent quatre mille quatre cent trente-trois Euros zéro huit cents (EUR 8.304.433,08).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de six millions trois cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent soixante-six Euros quatre-vingt-douze cents (EUR 6.395.566,92) pour le porter de son montant actuel de huit millions trois cent quatre mille quatre cent trente-trois Euros zéro huit cents (EUR 8.304.433,08) à quatorze millions sept cent mille Euros (EUR 14.700.000,-) sans émission d'actions nouvelles et d'augmenter en même temps la prime d'émission de deux millions sept cent cinq mille cinq cent quarante-trois Euros quatre-vingt-neuf cents (EUR 2.705.543,89) pour la porter de trois millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent cinquante-six Euros onze cents (EUR 3.594.456,11) à six millions trois cent mille Euros (EUR 6.300.000,-) par incorporation des profits reportés.

La justification de l'existence desdits profits reportés a été apportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Troisième résolution

En vue de mettre les statuts en concordance avec ce qui précède, l'assemblée générale a décidé de modifier les articles 1^{er} et 2 de l'article 3 des statuts et de leur donner la teneur suivante:

«Le capital autorisé de la société est fixé à quarante-neuf millions huit cent vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit Euros quarante-huit cents (EUR 49.826.598,48) représenté par trois cent mille (300.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit de la société est fixé à quatorze millions sept cent mille Euros (EUR 14.700.000,-) représenté par deux cents (200) actions A sans désignation de valeur nominale entièrement libérées et quarante-neuf mille huit cents

(49.800) actions B rachetables, telles que visées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés, également entièrement libérées, jouissant des mêmes droits que les actions ordinaires. Toute prime d'émission payée au moment de la souscription de toutes ces actions sera affectée à une réserve pour prime d'émission, laquelle est à la libre disposition de l'assemblée notamment pour des distributions aux actionnaires ou pour procéder au rachat d'actions propres rachetables dans les limites de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés et aux conditions et modalités prévues par les présents statuts.»

Les autres alinéas de l'article 3 sont inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: F. Bracke, N. Theisen, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 octobre 2000, vol. 854, fol. 9, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 novembre 2000.

B. Moutrier.

(64351/272/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

CINQUANTENAIRE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 30.932.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 novembre 2000.

B. Moutrier.

(64352/272/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

DESERET ADVENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, Centre Descartes.

R. C. Luxembourg B 46.626.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2000, vol. 545, fol. 77, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Signature.

(64364/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

M.E. MULTIMEDIA ENTERTAINMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 70.514.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 novembre 2000, vol. 545, fol. 95, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
tenue extraordinairement le 29 septembre 2000*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 juillet 2000:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, président;
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 juillet 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2000.

Signature.

(64450/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

DE VERE & PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 67.294.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2000, vol. 546, fol. 3, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

(64365/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

DJEDDAH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 14.696.

L'an deux mille, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DJEDDAH HOLDING S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous la section B et le numéro 14.696, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Junglinster en date du 20 janvier 1977, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 47 du 26 février 1977, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 1985, publié au Mémorial C, numéro 243 du 24 août 1985.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Yves Wallers, demeurant à Luxembourg,

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Christine Ney, demeurant à Tiercelet,

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Robert Meisch, demeurant à Kahler.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société anonyme DJEDDAH HOLDING S.A.

2. Nomination du liquidateur et définition de ses pouvoirs.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre et de mettre en liquidation la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Est nommé liquidateur:

Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, demeurant à L-2311 Luxembourg, 133, avenue Pasteur.

Le liquidateur prénommé aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où elle est prévue.

Il est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société. Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur a le pouvoir d'engager seul la Société, sans restrictions.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Y. Wallers, C. Ney, R. Meisch, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2000, vol. 125S, fol. 100, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 30 octobre 2000.

P. Bettingen.

(64366/202/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

EUROPEAN AUTO COMPONENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 61.647.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 545, fol. 92, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(64381/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

EUROPEAN AUTO COMPONENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 61.647.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 545, fol. 92, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(64379/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

EUROPEAN AUTO COMPONENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 61.647.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 545, fol. 92, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(64380/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

EUROPEAN AUTO COMPONENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 61.647.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des associés du 25 octobre 2000

- Le rapport du Conseil de Gérance est approuvé.
- L'Assemblée donne décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1997, au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 25 octobre 2000.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 545, fol. 92, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64378/595/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

DRAGO & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 64.950.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2000, vol. 546, fol. 2, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

(64367/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

DUALON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 13.079.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

DUALON INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

(64368/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

EDUTOY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 8, rue Pierre Federspiel.
R. C. Luxembourg B 49.730.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 9, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile

Signature

(64369/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

EMPORIA, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6684 Merttert, 1, rue du Parc, Château de Merttert.
H. R. Luxemburg B 19.962.

Die am 6. November 2000 unter vol. 545, fol. 76, case 9 einregistrierte Bilanz 1998 und 1999 der Firma EMPORIA, S.à r.l. mit Sitz in Merttert, H. R. Luxemburg B 19.962 ist beim Handelsregister zwecks Veröffentlichung im Mémorial hinterlegt worden.

Luxemburg, den 8. November 2000.

EMPORIA, S.à r.l.

W. W. Weis

(64371/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

ENGIRAIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.480.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

ENGIRAIL, S.à r.l.

Signature

(64372/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

EURA 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.200.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Eura 2000 S.A.

Signature

Administrateur-délégué

(64373/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

EUROBUILD FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.434.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 novembre 2000.

EUROBUILD FINANCE S.A.

Signatures

Administrateurs

(64374/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

EUROPEAN PAPER GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 7.254.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour EUROPEAN PAPER GROUP, S.à r.l.

S.G.G. - SERVICES GENERAUX DE GESTION

Signature

(64382/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

LIZBON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 500.000,- LUF.

Siège social: Luxembourg, 28, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 60.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 79, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Signature.

(64440/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

LIZBON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: 500.000,- LUF.

Siège social: Luxembourg, 28, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 60.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 79, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Signature.

(64441/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

EUROPEAN PORTFOLIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 67.833.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 545, fol. 92, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Mandataires

(64384/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

EUROPEAN PORTFOLIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 67.833.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juillet 2000

- Les rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1998.
- L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Alex Schmitt, avocat-avoué demeurant au 7, Val Ste-Croix à L-1371 Luxembourg, de Madame Chantal Keereman, juriste demeurant au 7, Val Ste-Croix à L-1371 Luxembourg et de Monsieur Peter Toyberg, contrôleur financier demeurant Ny Ostergade 9, 2, Sal à D-1101 Copenhagen ainsi que le mandat de commissaire de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises résidant au 13, rue Bertholet à L-1233 Luxembourg. Leur mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.
- L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à convertir en Euro, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, le capital social actuellement exprimé en LUF, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.
- L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, à adapter ou à supprimer la mention de la valeur nominale des actions (si nécessaire), et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.
- L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, à adapter l'article 5 des statuts, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 28 juillet 2000.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Mandataires

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 545, fol. 92, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64383/595/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

MEDICAL INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 27.491.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 octobre 2000

Il résulte de l'Assemblée Extraordinaire des Actionnaires du 13 octobre 2000 que suite à la démission de MM. Demaré, Dochen et de la société BURBON VENTURE CORPORATION, Messieurs C. Blondeau, employé privé, demeurant à L-8557 Petit-Nobressart, Nour-Eddin Nijar, employé privé, demeurant à L-9674 Nocher et Rodney Haigh, employé privé, demeurant à L-8212 Mamer ont été nommés administrateurs. L'Assemblée Générale accepte la démission de la BANQUE DELEN LUXEMBOURG comme Commissaire aux comptes et nomme en remplacement H.R.T. REVISION, S.à r.l., Domaine de Beaulieu, 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Le siège social de la société a été transféré du 287, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg au 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg.

Déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2000.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2000, vol. 545, fol. 77, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64448/660/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

EUROTRADE SECURITIES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 68.563.

In the year two thousand, on the seventh of November.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of EUROTRADE SECURITIES S.A., a Société Anonyme having its registered office in Luxembourg City, incorporated by deed enacted by the undersigned notary on February 19th, 1999. This deed was published in the Mémorial C, number 337 of May 12th, 1999.

The Articles of Incorporation were amended by deeds enacted by the undersigned notary on August 24th, 1999, published in the Mémorial C, number 885 of November 24th, 1999 and on September 12th, 2000. This deed has not yet been published.

The meeting is presided by Mr Koen de Vleeschauwer, lawyer, residing in Luxembourg, who appoints as secretary Mr Christophe Antinori, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Jean-Luc Schaus, lawyer, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

1. The agenda of the meeting is the following:

a. Increase of the amount of the subscribed capital by an amount of three hundred and sixty-eight thousand Euros (EUR 368,000.-) in order to raise it from its current amount of one million four hundred eighty-eight thousand Euros (EUR 1,488,000.-) to one million eight hundred fifty-six thousand Euros (EUR 1,856,000.-) by creating and issuing one hundred eighty-four (184) new shares, with each a par value of two thousand Euros (EUR 2,000.-) and an issuance premium of one thousand seven hundred ninety-one point five Euros (EUR 1,791.5), the issuance price being a total of three thousand seven hundred ninety-one point five Euros (EUR 3,791.5) per share, each share with the same rights as the existing shares.

b. Renunciation by the existing shareholders of their preferential subscription right.

c. Subscription and liberation of the new shares by one shareholder.

d. Subsequent amendment of article 5 of the Articles of Incorporation.

e. Miscellaneous.

2. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed ne varietur by the Bureau and the notary.

3. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda of which the shareholders have been informed before the meeting.

4. After deliberation, the following resolutions were taken unanimously.

First resolution

The general meeting decides to increase the amount of the subscribed capital by an amount of three hundred sixty-eight thousand Euros (EUR 368,000.-) in order to raise it from its current amount of one million four hundred eighty-eight thousand Euros (EUR 1,488,000.-) to one million eight hundred fifty-six thousand Euros (EUR 1,856,000.-) by creating and issuing one hundred eighty-four shares (184) with a par value of two thousand Euros (EUR 2,000.-), each share with the same rights as the existing shares.

Second resolution

The general meeting acknowledges that Mr Per Åhlgren and Mr Bo Mattson and E. ÖHMAN J:OR FONDKOMMISSION AB have surrendered their preferential subscription rights.

Third resolution

The general meeting resolves to accept the subscription of the shares by E. ÖHMAN J:OR FONDKOMMISSION AB, for an issuance price per share of three thousand seven hundred ninety-one point five Euros (EUR 3,791.5), including an issuance premium of one thousand seven hundred ninety-one point five Euros (EUR 1,791.5).

E. ÖHMAN J:OR FONDKOMMISSION AB, represented by Mr Koen de Vleeschauwer, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy dated October 25th, 2000, which is to be annexed to the present deed, declares to subscribe to one hundred eighty-four (184) new shares and to have them fully paid up by a contribution in cash of three hundred sixty-eight thousand Euros (EUR 368,000.-) together with a total issuance premium of three hundred twenty-nine thousand six hundred thirty-six Euros (EUR 329,636.-).

The new shares, as well as the issuance premiums have fully been paid in cash; the documents certifying the subscription of these shares, and certifying the payments in cash have been presented to the undersigned notary, so that the amount of six hundred ninety-seven thousand six hundred thirty-six Euros (EUR 697,636.-) is at the disposal of the company.

Fourth resolution

As a result of these resolutions, the shareholders resolve to amend the first paragraph of article five of the Articles of Incorporation, which shall have the following wording:

«**Art. 5. Share Capital.** The Company has a subscribed share capital of one million eight hundred fifty-six thousand Euros (EUR 1,856,000.-), divided into nine hundred twenty-eight (928) shares with a par value of two thousand Euros (EUR 2,000.-) each.»

There being no further business, the Chairman declares the meeting closed.

Valuation and expenses

For the purposes of registration, the present increase of the subscribed capital and the issue premium are equivalent to 28,142,566.- LUF.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 360,000.- LUF.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing. Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille, le sept novembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société EUROTRADE SECURITIES S.A, avec siège social à Luxembourg-Ville, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 19 février 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 337 du 12 mai 1999.

Les statuts ont été modifiés par actes reçus par le notaire instrumentant, le 24 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 885 du 24 novembre 1999 et le 12 septembre 2000, non encore publié.

L'assemblée est présidée par Maître Koen de Vleeschauwer, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Christophe Antinori, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Jean-Luc Schaus, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

1. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

a) Augmentation du capital souscrit de la société d'un montant de trois cent soixante-huit mille Euros (EUR 368.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million quatre cent quatre-vingt-huit mille Euros (EUR 1.488.000,-) à un million huit cent cinquante-six mille Euros (EUR 1.856.000,-) par la création et l'émission de cent quatre-vingt-quatre (184) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux mille Euros (EUR 2.000,-) chacune, avec une prime d'émission de mille sept cent quatre-vingt-onze virgule cinq Euros (EUR 1.791,5) de sorte que le prix d'émission de chaque action est de trois mille sept cent quatre-vingt-onze virgule cinq Euros (EUR 3.791,5).

b) Constatation de la renonciation par les actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentiel.

c) Souscription et libération des nouvelles actions par un actionnaire.

d) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la société.

e) Divers

2. Il a été établi une liste de présence renseignant des actionnaires présents ou représentés ainsi que du nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varieront par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

3. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

4. Après délibération l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant de trois cent soixante-huit mille Euros (EUR 368.000,-) afin de le porter de son montant actuel de un million quatre cent quatre-vingt-huit mille Euros (EUR 1.488.000,-) à un million huit cent cinquante-six mille Euros (EUR 1.856.000,-) par la création et l'émission de cent quatre-vingt-quatre (184) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux mille Euros (EUR 2.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend acte de la renonciation de M. Per Åhlgren et M. Bo Mattson et E. ÖHMAN J:OR FONDKOMMISSION AB de leurs droits de souscription préférentiels.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'admettre la souscription des actions par E. ÖHMAN J:OR FONDKOMMISSION AB, pour un prix de trois mille sept cent quatre-vingt-onze virgule cinq Euros (EUR 3.791,5) par action, prix qui inclut une prime d'émission de mille sept cent quatre-vingt-onze virgule cinq Euros (EUR 1.791,5).

E. ÖHMAN J:OR FONDKOMMISSION AB, représentée par Maître Koen de Vleeschauwer, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 25 octobre 2000, procuration qui restera annexée au présent acte, déclare souscrire à cent quatre-vingt-quatre (184) nouvelles actions, de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trois cent soixante-huit mille Euros (EUR 368.000,-), avec une prime d'émission totale de trois cent vingt-neuf mille six cent trente-six Euros (EUR 329.636,-). Les actions nouvelles ainsi que les primes d'émission, ont été entièrement libérées par des versements en espèces; les documents justificatifs de la souscription et des paiements en espèces ont été présentés au notaire soussigné, de sorte que le montant de six cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent trente-six Euros (EUR 697.636,-) est à la disposition de la société.

Quatrième résolution

En conséquence de ces résolutions, les actionnaires décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5 Capital social.** La Société a un capital social souscrit de un million huit cent cinquante-six mille Euros (EUR 1.856.000,-), représenté par neuf cent vingt-huit (928) actions d'une valeur nominale de deux mille Euros (EUR 2.000,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation et frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital et la prime d'émission sont évaluées à la somme de 28.142.566,- francs luxembourgeois.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelle forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué approximativement à la somme de 360.000,- LUF.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. de Vleeschauwer, C. Antinori, J.-L. Schaus, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 9 novembre 2000, vol. 464, fol. 7, case 8. – Reçu 281.426 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 novembre 2000.

A. Lentz.

(64388/221/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

EUROTRADE SECURITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 68.563.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 novembre 2000.

A. Lentz.

(64389/221/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

ING RPF SOPARFI A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 72.289.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 avril 2000

La démission de ING VASTGOED B.V. en tant que gérant de la société a été approuvée.

Sont nommés comme nouveaux gérants pour une durée indéterminée:

- H.J.J. Moors, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange,

- La société anonyme ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. située au 8, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

ING RPF SOPARFI A, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 87, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64423/694/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

EUROPRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4033 Esch-sur-Alzette, 26, rue Nicolas Biever.
R. C. Luxembourg B 28.895.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 octobre 2000, vol. 317, fol. 93, cases 8-1/8-2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Signature.

(64387/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

FINOVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 24.660.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

FINOVEST S.A.

Signatures

Administrateurs

(64392/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

FOOD DEVELOPMENT COMPANY (FDC) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 54.334.

—
Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 87, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

FOOD DEVELOPMENT COMPANY (FDC) S.A.

Signatures

(64397/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

FOOD DEVELOPMENT COMPANY (FDC) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 54.334.

—
Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 87, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

FOOD DEVELOPMENT COMPANY (FDC) S.A.

Signatures

(64398/694/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

FOOD DEVELOPMENT COMPANY (FDC) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 54.334.

—
Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 87, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

FOOD DEVELOPMENT COMPANY (FDC) S.A.

Signatures

(64399/694/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

FINUNION EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 50.883.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour FINUNION EUROPE S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(64393/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

FONDINVEST WIT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 61.447.

Les bilans au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 2000, vol. 546, fol. 3, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2000.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(64395/521/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

FONTANA LUIGI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 50.751.

DISSOLUTION

L'an deux mille, le trente octobre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché, Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, ce dernier restant le dépositaire de la présente minute.

A comparu:

FONTANA LUIGI S.p.A., une société de droit italien, ayant son siège social au 29 Via Piave, I-20050 Veduggio (MI), ici représentée par Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme FONTANA LUIGI S.A., avec siège social à Luxembourg, a été constituée par acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 22 juillet 1995, numéro 334.

- Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 26 août 2000, numéro 609.

- La société a actuellement un capital social de trente-cinq mille Euros (35.000,- EUR), représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir FONTANA LUIGI S.p.A., préqualifiée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société FONTANA LUIGI S.A.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société FONTANA LUIGI S.A.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société FONTANA LUIGI S.A.

Les livres et documents comptables de la société FONTANA LUIGI S.A. demeureront conservés pendant cinq ans à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-R. Bartolini, P. Frieders.

Enregistré à Mersch, le 3 novembre 2000, vol. 415, fol. 77, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 novembre 2000.

E. Schroeder.

(64396/228/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

GALIBIER S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxemburg, 4, rue Jean Monnet.

H. R. Luxemburg B 76.506.

Im Jahre zweitausend, den zwölften Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitz zu Niederanven.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft GALIBIER S.A., mit Sitz in L-2180 Luxemburg, 4, rue Jean Monnet, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 76.506, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Gérard Lecuit mit Amtswohnsitz in Hesperingen, am 19. Mai 2000, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Marjolijne Droogleever Fortuyn, Privatbeamtin, wohnhaft in Contern.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Eliane Klim, Privatbeamtin, wohnhaft in Hussigny.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Marian Pirinu, Privatbeamtin, wohnhaft in Strassen.

Der Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter, sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Die Anwesenheitsliste, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt ebenso wie die von den Parteien und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichneten etwaigen Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, gegenwärtigem Protokoll, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1.- Abänderung des Geschäftsjahres.

2.- Abänderung des ersten Absatzes von Artikel achtzehn der Satzung.

3.- Sonstiges.

Gemäss der Tagesordnung haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst dass ein jedes Geschäftsjahr am 1. November beginnt und am 31. Oktober endet. Das erste Geschäftsjahr hat am Tage der Gesellschaftsgründung begonnen und endet am 31. Oktober 2000.

Zweiter Beschluss

Infolgedessen beschliesst die Versammlung den ersten Absatz von Artikel 18. der Satzung wie folgt abzuändern:

«**Art. 18. 1. Absatz.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. November und endet am 31. Oktober eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr hat am Tage der Gesellschaftsgründung begonnen und endet am 31. Oktober 2000.»

Alle Beschlüsse wurden einzeln und einstimmig gefasst.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf fünfundzwanzigtausend Luxemburger Franken (LUF 25.000,-) abgeschätzt.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt. Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Droogleever Fortuyn, E. Klim, M. Pirinu, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 126S, fol. 30, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, den 30. Oktober 2000.

P. Bettingen.

(64401/202/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

GALIBIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 76.506.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 30 octobre 2000.

(64402/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

GARAGE BERTOLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 63.070.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 9, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile

Signature

(64403/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

HAVANA CLUB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 45.633.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 86, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Mandataires

(64411/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

HAVANA CLUB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 45.633.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 octobre 2000

- Les rapports du Conseil d'Administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Monsieur Thierry Jacquillat, directeur de sociétés, demeurant 61bis, boulevard de Beauséjour à F-75016 Paris, de Monsieur Luis Hernandez Perdomo, directeur de société, demeurant 41, Monrianao, Avencchia, Ciudad de la Habana à Cuba, de Monsieur Patrick Ricard, directeur de société, demeurant 142, boulevard Haussmann à F-75008 Paris et de Monsieur Sergio Valdes, directeur de société, demeurant 142, boulevard Haussmann à F-75008 Paris, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de FIDUCIAIRE FERNAND FABER, ayant son siège social 16, boulevard Roosevelt à L-2018 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.
- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Heinrich Heine à L-1720 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Mandataires

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 86, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64410/595/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

PORTE DES ARDENNES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 67, rue de Stavelot.
R. C. Diekirch B 2.131.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2000, vol. 546, fol. 4, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 novembre 2000.

Pour *PORTE DES ARDENNES S.A.*

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(92890/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 novembre 2000.

PORTE DES ARDENNES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 67, rue de Stavelot.
R. C. Diekirch B 2.131.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2000, vol. 545, fol. 99, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 novembre 2000.

Pour *PORTE DES ARDENNES S.A.*

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(92891/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 novembre 2000.

RM DESIGN & TRADING, MEESEN MÖBEL RM DESIGN, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.
H. R. Diekirch B 2.931.

Im Jahre zweitausend, am sechsten November.

Vor Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitze in Mersch.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Gesellschaft RM DESIGN & TRADING, mit Sitz in Weiswampach, die gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 28. März 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, vom 22. Juli 1994, Nummer 279.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Isabelle Even-Bodem, Privatbeamtin, wohnhaft in Ell.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Gaby Weber-Kettel, Privatbeamtin, wohnhaft in Mersch.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Fräulein Diane Kieffer, Privatbeamtin, wohnhaft in Bourscheid.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I. - Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigte gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlich vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II. - Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III. - Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1. - Streichung des Nominalwertes der Aktien.
2. - Kapitalerhöhung.
3. - Umwandlung des Gesellschaftskapitals in Euro.
4. - Abänderung von Artikel 3 der Satzung.
5. - Verschiedenes.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den Nominalwert der Aktien zu streichen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft beschliesst, das Gesellschaftskapital um einundzwanzigtausendzweihundertvierundvierzig Luxemburger Franken (LUF 21.244,-) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Stand von zwei Millionen fünfhunderttausend Luxemburger Franken (LUF 2.500.000,-) auf zwei Millionen fünfhunderteinundzwanzigtausendzweihundertvierundvierzig Luxemburger Franken (LUF 2.521.244,-) zu bringen, ohne Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien.

Die Kapitalerhöhung ist integral gezeichnet und eingezahlt worden sowie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen worden ist und der dies ausdrücklich bestätigt.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, das Gesellschaftskapital von Luxemburger Franken in Euro umzuwandeln zum Kurs von 1,- EUR für 40,3399 LUF, so dass das Gesellschaftskapital von zwei Millionen fünfhunderteinundzwanzigtausendzweihundertvierundvierzig Luxemburger Franken (LUF 2.521.244,-) umgewandelt wird in zweiundsechzigtausendfünfhundert Euros (EUR 62.500,-).

Die Generalversammlung beschliesst, den Nominalwert der Aktien abzuändern, so dass das Gesellschaftskapital von zweiundsechzigtausendfünfhundert Euros (EUR 62.500,-) aus zweitausendfünfhundert (2.500) Aktien mit einem Nominalwert von je fünfundzwanzig Euros (EUR 25,-) bestehen wird.

Die Generalversammlung erlaubt dem Verwaltungsrat die bestehenden Aktien gegen die neu herauszugebenden Aktien umzutauschen gemäss den Ansprüchen der Aktionäre.

Fünfter Beschluss

Aufgrund dieser Änderung wird Artikel 3 der Satzung abgeändert wie folgt:

«**Art. 3.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt zweiundsechzigtausendfünfhundert Euros (EUR 62.500,-), eingeteilt in zweitausendfünfhundert (2.500) Aktien mit einem Nominalwert von je fünfundzwanzig Euros (EUR 25,-).»

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass der Kapitalerhöhung entstehen, beläuft sich auf ungefähr dreissigtausend Luxemburger Franken (LUF 30.000,-).

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Mersch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: I. Bodem, G. Kettel, D. Kieffer, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 10 novembre 2000, vol. 415, fol. 82, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 15. November 2000.

E. Schroeder.

(92893/228/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 novembre 2000.

RM DESIGN & TRADING, MEESEN MÖBEL RM DESIGN, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

R. C. Diekirch B 2.931.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 novembre 2000.

E. Schroeder.

(92894/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 novembre 2000.

MONDOFIN MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 55.890.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 79, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Signature.

(64462/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

MONDOFIN MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 55.890.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 79, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Signature.

(64461/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

GESTALCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 36.999.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

GESTALCO S.A.

Signatures

(64406/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

GESTMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 37.378.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 8, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(64408/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

GESTMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 37.378.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 6 juillet 2000 que l'Assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane ainsi que le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Guy Samzun.

Il a par ailleurs été rappelé que le siège social de la société reste établi aux 6-12, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg et que son siège administratif est sis au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 8, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64407/677/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

KARLSSON & CO, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 60.794.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 novembre 2000, vol. 545, fol. 95, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 octobre 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

Signataire A

- Monsieur Per Karlsson, conseiller financier, demeurant à Londres (Royaume-Uni), président;

Signataires B

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 14 novembre 2000.

Signature.

(64433/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

GISRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 24.926.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 novembre 2000.

GISRO S.A.

Signatures

Administrateurs

(64409/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

HOPLITE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 48.399.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 novembre 2000.

HOPLITE HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(64414/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

HORSE DEVELOPMENT HOLDING.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 65.765.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour HORSE DEVELOPMENT HOLDING

SERVICE GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(64415/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

ROBLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 78.506.

L'an deux mille, le dix novembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société ROBLAND S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 30 octobre 2000, non encore publié au Mémorial Recueil C.

L'assemblée est présidée par Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange, qui désigne comme secrétaire Madame Nathalie Triole, employée privée, demeurant à F-Elzange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yves Schmit, administrateur de sociétés, demeurant à Strassen.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de cent dix-neuf mille Euros (119.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) à cent cinquante mille Euros (150.000,- EUR) par la création et l'émission de mille cent quatre-vingt-dix (1.190) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les anciennes actions.

2. Constatation de la renonciation de l'actionnaire minoritaire à son droit préférentiel de souscription.

3. Souscription et libération intégrale en numéraire des mille cent quatre-vingt-dix (1.190) actions nouvelles.

4. Modification subséquente de l'article 3 paragraphe 1 des statuts afin de l'adapter à la nouvelle situation du capital social.

5. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du

bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de cent dix-neuf mille Euros (119.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) à cent cinquante mille Euros (150.000,- EUR) par la création et l'émission de mille cent quatre-vingt-dix (1.190) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les anciennes actions.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que l'actionnaire minoritaire renonce à son droit préférentiel de souscription.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des mille cent quatre-vingt-dix (1.190) actions nouvelles la société anonyme holding de droit luxembourgeois HOPARFIN HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Souscription et libération

Est ensuite intervenue aux présentes la société anonyme holding de droit luxembourgeois HOPARFIN HOLDING S.A., prénommée,

représentée aux fins des présentes par Madame Carine Bittler et Monsieur Yves Schmit, prénommés, tous deux administrateurs de la société, laquelle, par ses représentants susnommés, a déclaré souscrire les mille cent quatre-vingt-dix (1.190) actions nouvelles et les libérer intégralement par un versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société ROBLAND S.A., prédésignée, de sorte que la somme de cent dix-neuf mille Euros (119.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Quatrième résolution

Suite à la résolution précédemment prise, l'article 3 paragraphe 1^{er} des statuts est modifié afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3, paragraphe 1^{er}.** Le capital social de la société est fixé à cent cinquante mille Euros (150.000,- EUR) représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Frais - Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de 85.000,- LUF.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital est évalué à 4.800.448,- LUF.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Bittler, N. Triole, Y. Schmit et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 10 novembre 2000, vol. 464, fol. 8, case 2. – Reçu 48.005 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 14 novembre 2000.

A. Lentz.

(64487/221/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

ROBLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 78.506.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 14 novembre 2000.

A. Lentz.

(64488/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

ICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 59.616.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2000, vol. 318, fol. 14, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour ICS S.A.

Signature

(64416/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

I.E. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 62.361.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

I.E. LUX S.A.

Signatures

Administrateurs

(64417/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

IMEX TRADING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 39.844.

Im Jahre zweitausend, den vierundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitze in Luxemburg.

Sind die Aktieninhaber der luxemburgischen Aktiengesellschaft IMEX TRADING S.A., R. C. Luxemburg Sektion B Nummer 39.844, mit Sitz in L-1417 Luxemburg, 8, rue Dicks, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde vom 1. April 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 301 vom 20. Juni 1996.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Maître Laurent Fisch, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herrn Hubert Janssen, Jurist, wohnhaft in Torgny (Belgien).

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Herrn Patrick van Hees, Jurist, wohnhaft in Messancy (Belgien).

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

A) Dass aus einer Anwesenheitsliste, unterzeichnet von den Vertretern der Gesellschaft und Aktieninhabern, hervorgeht, dass sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;

diese Liste und die Vollmachten, von den Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde angeheftet, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

B) Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

C) Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

1.- Liquidierung der Gesellschaft.

2.- Ernennung von Herrn Laurent Fisch, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg (Grossherzogtum Luxemburg) als Liquidator und Festlegung seiner Befugnisse.

Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und ihre Liquidierung.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt zum Liquidator: Maître Laurent Fisch, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Der Liquidator hat die weitgehensten Befugnisse, so wie sie durch das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und durch die späteren Abänderungsgesetze vorgesehen sind, um die Liquidation durchzuführen und ihm wird Vollmacht erteilt die Gesellschaft bei den Liquidationsoperationen zu vertreten, die Aktiva zu verwirklichen, die Passiva zu begleichen und die Netto-Guthaben an die Aktionäre zu verteilen, anteilmässig zur Zahl ihrer Aktien.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Kompargenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: L. Fisch, H. Janssen, P. van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2000, vol. 126S, fol. 58, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 13. November 2000.

J. Elvinger.

(64418/211/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

IMPACT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8020 Strassen, 2, rue de la Paix.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2000, vol. 546, fol. 3, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

(64420/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

IMPACT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8020 Strassen, 2, rue de la Paix.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2000, vol. 546, fol. 3, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

(64421/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

IMPACT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8020 Strassen, 2, rue de la Paix.

R. C. Luxembourg B 54.429.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Annuelle du 15 mars 2000

Résolutions:

Sont nommés administrateurs pour une durée de 6 ans:

- Monsieur Alexander Somers, consultant, demeurant à Dunvarra, Robinscroft Mews, Blackheath Hill;
- Monsieur Donald Cannon, manager, demeurant à Strassen, Luxembourg;
- Madame Arieah Lazar, consultant, demeurant à 470 Côte Saint-Antoine, Québec, Canada.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans:

- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) avec siège social à Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes se termineront à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2006.

Pour extrait conforme

IMPACT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2000, vol. 546, fol. 3, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64422/536/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

LA RASE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 287, route d'Arlon, Centre Descartes.

R. C. Luxembourg B 44.802.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2000, vol. 545, fol. 77, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Signature.

(64439/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

ING RPFİ SOPARFI B, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 74.145.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 avril 2000

La démission de ING VASTGOED B.V. en tant qu'administrateur de la société a été approuvée.

Sont nommés comme nouveaux administrateurs pour une durée indéterminée:

- H.J.J. Moors, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange,
- La société anonyme ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. située au 8, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.
Certifié sincère et conforme
ING RPFİ SOPARFI B, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 87, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64424/694/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

ING RPFİ SOPARFI C, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 74.146.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 avril 2000

La démission de ING VASTGOED B.V. en tant qu'administrateur de la société a été approuvée.

Sont nommés comme nouveaux administrateurs pour une durée indéterminée:

- H.J.J. Moors, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange,
- La société anonyme ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. située au 8, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.
Certifié sincère et conforme
ING RPFİ SOPARFI C, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 87, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64425/694/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

IN-OCTAVO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 11, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 19.475.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 9, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS SOCIETE CIVILE

Signature

(64426/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

LANDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8283 Kehlen, 20, Cité Beichel.
R. C. Luxembourg B 18.710.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 9, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile

Experts Comptables et Fiscaux

Réviseurs d'entreprises

(64437/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

LARCIMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8283 Kehlen, 20, Cité Beichel.
R. C. Luxembourg B 25.151.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 9, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile

Experts Comptables et Fiscaux

Réviseurs d'entreprises

(64438/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

ISAPE, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.889.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

ISAPE

Signatures

Administrateurs

(64429/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

KALIFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 75.933.

L'an deux mille, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Gérard Birchen, employé privé, Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme KALIFA S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 75.933, constituée le 19 mai 2000 par acte de Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 679 du 21 septembre 2000,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par résolution du conseil d'administration, prise en sa réunion tenue dans les bureaux de son siège social à Luxembourg, 14, rue Aldringen, en date du 24 octobre 2000 à 9.00 heures, une copie certifiée conforme du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire soussigné de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social souscrit de KALIFA S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'article cinq des statuts, le capital autorisé, a été fixé à deux millions d'Euros (2.000.000,- EUR), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

III.- Qu'en vertu du même article cinq des statuts, le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, à limiter ou à supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants et à modifier l'article cinq des statuts de manière à refléter l'augmentation de capital.

IV.- Que le conseil d'administration, en sa réunion tenue dans les bureaux de son siège social, le 24 octobre 2000 et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social souscrit de trois cent trente-neuf mille Euros (339.000,- EUR), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) à celui de trois cent soixante-dix mille Euros (370.000,- EUR), par la création et l'émission de trois mille trois cent quatre-vingt-dix (3.390) actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

V.- Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés et en conformité avec l'article cinq des statuts, le conseil d'administration a supprimé dans la mesure nécessaire le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires et a accepté la souscription des trois mille trois cent quatre-vingt-dix (3.390) actions nouvelles par la société anonyme CRE-GELUX S.A., ayant son siège à Luxembourg, 27, avenue Monterey.

VI.- Que ces trois mille trois cent quatre-vingt-dix (3.390) actions nouvelles ont été entièrement souscrites et libérées intégralement par des versements en espèces.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trois cent soixante-dix mille Euros (370.000,- EUR), représenté par trois mille sept cents (3.700) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 200.000,- francs.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Birchen, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2000, vol. 126S, fol. 66, case 4. – Reçu 136.752 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2000.

J.-P. Hencks.

(64432/216/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

KIKERONO KONZERN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 18.306.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

KIKERONO KONZERN S.A.

Signatures

Administrateurs

(64434/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

KOELNAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 22.269.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

KOELNAG S.A.

Signature

Administrateurs

(64435/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

KOPLAST A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 19.702.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

KOPLAST A.G.

Signatures

Administrateurs

(64436/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

LUXSTATE, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 41.673.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2000, vol. 545, fol. 95, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société de L-1637 Luxembourg, 11, rue Goethe à L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 14 septembre 2000

L'assemblée générale a ratifié la cooptation de Monsieur Robert S. Underhill, administrateur de sociétés, demeurant à 30, Rockefeller Plaza, New York, New York 10020 Etats-Unis, comme nouvel administrateur (tel que celle-ci a été décidée par le conseil d'administration le 12 septembre 2000 suite à la démission de Monsieur J.W.R. Van der Vlist, avec effet au 5 septembre 2000).

L'assemblée générale a décidé de réélire comme administrateurs Monsieur Jean-Jacques Laborde, Monsieur Lothar Deppe et Monsieur Robert S. Underhill pour une période d'un an.

L'assemblée générale a décidé de réélire comme commissaire aux comptes ARTHUR ANDERSEN & CO, société civile, Luxembourg, pour une période d'un an.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXSTATE

Signature

(64447/267/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

N & B INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 54.843.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 545, fol. 92, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

un mandataire

(64467/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

N & B INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 54.843.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 juillet 2000

Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg et de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 545, fol. 92, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64466/595/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

MICKEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R. C. Luxembourg B 50.773.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2000, vol. 546, fol. 3, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

(64454/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

MICKEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R. C. Luxembourg B 50.773.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2000, vol. 546, fol. 3, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

(64453/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

MICKEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R. C. Luxembourg B 50.773.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Annuelle du 3 novembre 2000 tenue au siège social de la société

Résolutions

Sont nommés Administrateurs pour une durée de 6 ans:

M. Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg;

M. Federigo Cannizzaro, juriste, demeurant à Luxembourg;

M. Jean-Marc Debaty, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) avec siège social à Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes se termineront à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2006.

Pour extrait conforme

MICKEY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2000, vol. 546, fol. 3, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64452/536/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

PARFINLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 48.619.

Le bilan et l'annexe au 31 juillet 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 novembre 2000, vol. 545, fol. 95, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 26 octobre 2000

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 juillet 2001:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 juillet 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 14 novembre 2000.

Signature.

(64478/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

MINERALS TRADING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 27.482.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

MINERALS TRADING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(64455/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

NEOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 45.271.

DISSOLUTION

L'an deux mille, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant à Petit-Nobressart (Luxembourg);

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

Monsieur Hervé Giaoui, administrateur de société, demeurant à F-75016 Paris, 146, rue de Longchamp;

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. - Que la société anonyme NEOS S.A., établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 45.271, a été constituée suivant acte notarié du 1^{er} octobre 1993, publié au Mémorial C numéro 572 du 2 décembre 1993.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte dressé sous seing privé, en date du 27 avril 2000, en voie de formalisation (acte contenant essentiellement le changement de la monnaie d'expression du capital social souscrit de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR).

2. - Que le capital social de la société anonyme NEOS S.A., prédésignée, s'élève dès lors à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

3. - Que son mandant est devenu propriétaire de la totalité des mille deux cent cinquante (1.250) actions de la société anonyme NEOS S.A. prédésignée.

4. - Qu'en tant qu'actionnaire unique son mandant déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

5. - Que son mandant déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

6. - Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute.

7. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la société dissoute.

8. - Qu'il a été procédé à l'annulation par lacération de tous les certificats d'actions au porteur, le cas échéant à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs, et ceci en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Blondeau, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 octobre 2000, vol. 853, fol. 84, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 novembre 2000.

J.-J. Wagner.

(64469/239/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

MISURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 50.129.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

MISURE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(64456/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

MOBILE CORPORATION HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 72.983.

Extrait des résolutions de l'Associé unique prises le 3 juillet 2000

L'associé unique de MOBILE CORPORATION HOLDING, S.à r.l., («la société»), a décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2000, vol. 546, fol. 3, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64459/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

MOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R. C. Luxembourg B 55.504.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2000, vol. 546, fol. 3, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

(64465/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

MOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R. C. Luxembourg B 55.504.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2000, vol. 546, fol. 3, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

(64464/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

MOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R. C. Luxembourg B 55.504.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2000, vol. 546, fol. 3, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

(64463/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

NOEL CREATION, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

DISSOLUTION

L'an deux mille, le six novembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Jacques Turquin, directeur, demeurant à B-4610 Beyne-Heusay, 129, rue de Fayembois, ici représenté par Madame Gaby Weber-Kettel, employée privée, demeurant à Mersch, en vertu d'une procuration sous seing privé. Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme NOEL CREATION, avec siège social à Luxembourg, a été constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 22 septembre 1997, numéro 516.

- La société a actuellement un capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par 1.250 actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir Monsieur Jacques Turquin, prénommé.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société NOEL CREATION.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société NOEL CREATION.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur la base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société NOEL CREATION.

Les livres et documents comptables de la société NOEL CREATION demeureront conservés pendant cinq ans.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Kettel, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 10 octobre 2000, vol. 415, fol. 83, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 octobre 2000.

E. Schroeder.

(64472/228/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

MONCEAU EUROPE, Société d'Investissement à Capital Variable en liquidation.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 21.967.

DISSOLUTION

L'an deux mille, le six novembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable MONCEAU EUROPE, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 septembre 1984, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 15 octobre 1984, numéro 281.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 août 2000, enregistré à Mersch, le 25 août 2000, Volume 415, Folio 12, Case 6, en voie de publication.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Nathalie Moroni, Juriste, demeurant à Walferdange (L).

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Delphine Boutillier du Retail, Juriste, demeurant à Thionville (F).

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Caroline Denies, Juriste, demeurant à Arlon (B).

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. - Présentation du rapport du Liquidateur.
2. - Présentation du rapport du Réviseur d'Entreprises sur la liquidation.
3. - Acceptation des comptes de liquidation
4. - Décharge au Liquidateur et au Réviseur d'Entreprises pour l'exécution de leur mandat
5. - Désignation de l'endroit où seront déposés les livres et documents sociaux de la Sicav

6. - Clôture de la liquidation

II. - Que la présente assemblée a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et publiés

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date des 18 et 27 octobre 2000

- au journal «Luxemburger Wort», en date des 18 et 27 octobre 2000

- au journal Balo, Bulletin des Annonces Légales, en date des 18 et 27 octobre 2000

- au Journal Spécial des Sociétés Françaises Par Actions, en date des 17 et 26 octobre 2000

III. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV. - Qu'il appert de cette liste de présence que des 1.306 actions en circulation, 1.050 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Rapport du liquidateur:

L'assemblée entend le rapport du liquidateur, à savoir CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG, ayant son siège social à Luxembourg, sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales.

2) Rapport du Réviseur d'Entreprises sur la liquidation:

L'assemblée entend le rapport de ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG de sa gestion de liquidateur de la Société.

L'assemblée donne également décharge au Réviseur d'Entreprises pour l'exécution de son mandat.

3) Clôture de liquidation:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société MONCEAU EUROPE a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Moroni, D. Boutillier Du Retail, C. Denies, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 10 novembre 2000, vol. 415, fol. 83, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 novembre 2000.

E. Schroeder.

(64460/228/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

SAPIN LAROCHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 61.618.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 545, fol. 94, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2000.

(64496/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

SAPIN LAROCHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 61.618.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 545, fol. 94, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2000.

(64497/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

ORSAY S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 60.153.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 novembre 2000, que la liquidation de la société ORSAY S.A. a été clôturée. Les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années auprès de l'ancien siège de la société au 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 novembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 9, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64474/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

OUTLAW MUSIC, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
H. R. Luxemburg B 41.892.

Im Jahre zweitausend, am sechsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Reginald Neuman, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1.- Herr Kristian Gert Plaschnick, wohnhaft in Friedrichsallee 178, D-63263 Neu-Isenburg, andurch vertreten durch Herrn Gérard Decker, nachbezeichnet, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Luxemburg, am 3. Oktober 2000, hier beigebogen,

respektive einer notariellen Vollmacht mit Untervollmacht, aufgenommen durch Notar Claus Hisserich, mit Amtswohnsitz in D-63225 Langen, Balmstrasse 12, am 22. August 2000, Urkundenrolle Nummer 174 / 2000, hier in beglaubigter Kopie beigebogen,

2.- Herr Jörg Karlheinz Plaschnick, wohnhaft in Elbestrasse 7A, D-63225 Langen, andurch vertreten durch Herrn Gérard Decker, nachbezeichnet, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Luxemburg, am 3. Oktober 2000, hier beigebogen,

3.- Herr Gérard Decker, Economist, wohnhaft in Luxemburg, handelnd in eigenem Namen.

Welche Komparenten, vertreten wie vorgeannt, den instrumentierenden Notar ersuchen, Folgendes zu beurkunden:

I. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung OUTLAW MUSIC, mit Gesellschaftssitz in Luxemburg, 39, rue Arthur Herchen, wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 20. Oktober 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 40 vom 28. Januar 1993, und ist eingetragen im Handels- und Firmenregister von und in Luxemburg, unter Nummer 41.892.

Die Gesellschaftsanteile verteilten sich gegenüber der Gesellschaft infolge besagter Gesellschaftsgründung vom 20. Oktober 1992, wie folgt:

1) Herr Achim Rolf Plaschnick, Kaufmann, wohnhaft in D-6000 Frankfurt, Egenolffstrasse, 17, vierhundertneunundneunzig Anteile	499
2) Herr Gérard Decker, vorgeannt, ein Anteil	1
Total: fünfhundert Anteile	500

zu je eintausend (1.000,-) Luxemburger Franken, bildend das Gesellschaftskapital von fünfhunderttausend (500.000,-) Luxemburger Franken.

II. Herr Achim Rolf Plaschnick, vorgeannt, zuletzt wohnhaft in Neulsenburg / Deutschland, verstarb in Offenbach am Main / Deutschland, am 26. Juni 2000. Er wurde beerbt von seinen zwei einzig überlebenden Brüdern, nämlich die Herren Kristian und Jörg Plaschnick, vorgeannt, zu je einer ungeteilten Hälfte (1/2), so wie dies hervorgeht aus einem gemeinschaftlichen Erbschein, ausgestellt durch das Amtsgericht in Offenbach am Main / Deutschland, am 25. August 2000, hier in beglaubigter Kopie beigebogen.

III. Demzufolge verteilten sich die Gesellschaftsanteile gegenüber der Gesellschaft zum heutigen Tage wie folgt:

1) Herr Kristian Plaschnick und Herr Jörg Plaschnick, beide vorgeannt, zusammen vierhundertneunundneunzig Anteile	499
2) Herr Gérard Decker, vorgeannt, ein Anteil	1
Total: fünfhundert Anteile	500

IV. Die vorgeannten Gesellschafter, vertreten wie vorgeannt, erklären sich hier zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden, zu welcher sie sich als gültig einberufen betrachten. Sie erklären ausdrücklich auf die Einhaltung der statutarisch festgelegten Formen, was die Einberufung, die Abhaltung und die Beschlußfassung der Versammlung angeht, zu verzichten.

V. Die Gesellschafter beschließen, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und in Liquidation zu setzen.

VI. Die Gesellschafter ernennen zum Liquidator Herrn Gérard Decker, vorgeannt.

Er hat zum Zwecke der Liquidation und im Rahmen der Artikel 144 und Folgenden des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, die weitgehendsten Befugnisse, mit der Maßgabe daß er die in Artikel 145 angesprochenen Abwicklungs- und Rechtsgeschäfte ohne Genehmigung der Gesellschafter vornehmen kann.

Der Liquidator kann, unter seiner Verantwortung, für spezielle und bestimmte Operationen seine Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Nebenliquidatoren delegieren.

Der Liquidator kann die in Liquidation gesetzte Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig und uneingeschränkt vertreten.

Die Kosten die der Gesellschaft aus Anlaß des Gegenwärtigen entstehen, werden auf zwanzigtausend (20.000,-) Franken abgeschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, vertreten wie vorgeannt, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben diese mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Decker, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 6CS, fol. 64, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, der vorgeannten Gesellschaft auf Verlangen erteilt, auf stempelfreiem Papier, zwecks Hinterlegung im Handelsregister beim Bezirksgericht von und in Luxemburg.

Luxemburg, den 14. November 2000.

R. Neuman.

(64475/226/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

LUK'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 39.760.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 9, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 15 novembre 2000.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société civile

Signature

(64446/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

LUK'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 39.760.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 9, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 15 novembre 2000.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société civile

Signature

(64445/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

LUK'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 39.760.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 9, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 15 novembre 2000.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société civile

Signature

(64444/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

LUK'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 39.760.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 9, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société civile

Signature

(64443/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

LUK'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 39.760.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 9, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société civile

Signature

(64442/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

PRESTO CLEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1261 Luxembourg, 133, route de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 64.063.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 novembre 2000, vol. 318, fol. 17, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour PRESTO CLEAN, S.à r.l.

Signature

(64479/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

PULSE MEDICAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R. C. Luxembourg B 69.672.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2000, vol. 546, fol. 3, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

(64480/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

REALTIES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 32.908.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 87, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

REALTIES INTERNATIONAL S.A.

Signature

(64482/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

REC-MAN & CO, Société en commandite par actions.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 66.458.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour REC-MAN & CO

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(64483/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

REQUIEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 27.969.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du mercredi 6 septembre 2000:

- par votes spéciaux et en vue de remplir les conditions requises par l'article 100 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée), l'assemblée décide de poursuivre les activités de la Société malgré le fait que les pertes cumulées au cours de l'exercice clôturé le 31 mars 1999 dépassent 75 % du capital plus la prime d'émission de la société.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2000, vol. 545, fol. 96, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64484/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

SALVATOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 21.484.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

SALVATOR HOLDING S.A.

Société Anonyme

FIN-CONTROLE S.A.

Le Liquidateur

Signatures

(64494/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

SALVATOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 21.484.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

SALVATOR HOLDING S.A.

Société Anonyme

FIN-CONTROLE S.A.

Le Liquidateur

Signatures

(64493/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

RETE INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 38.899.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 80, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour RETE INVEST HOLDING S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(64486/744/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

RETE INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 38.899.

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale tenue au siège social le 29 septembre 1999

1. L'assemblée révoque le commissaire aux comptes M. Maurizio Manfredi avec effet au 1^{er} septembre 1998.
2. En son remplacement, l'assemblée générale décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes Mme Catherine Calvi.
3. L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs M. Alfredo Messina, M. Alfonso Cefaliello et M^e Arsène Kronshagen ainsi que celui du commissaire aux comptes Mme Catherine Calvi, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2003.

Luxembourg, le 2 novembre 2000.

Pour RETE INVEST HOLDING S.A.

LMC GROUP S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 80, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64485/744/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

**B/U/B BETRIEBSWIRTSCHAFTLICHE UNTERNEHMENSBERATUNG, GmbH, SOCIETE D'EXPERT
COMPTABLE,**

Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-4970 Bettange-sur-Mess, 22, rue Bechel.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausend, den zehnten November.

Vor dem unterzeichneten Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar im Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg.

Ist erschienen:

Herr Harald Roland Bruns, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in D-46446 Emmerich, Diepe Kuhweg 43.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersuchte die Statuten einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung, wie folgt zu dokumentieren:

Art. 1. Zwischen den Inhabern der hiermit geschaffenen und noch später zu schaffenden Anteilen, wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, welche geregelt wird durch das Gesetz vom 10. August 1915, sowie es durch spätere Gesetze abgeändert und vervollständigt wurde und durch vorliegende Statuten.

Art. 2. Die Gesellschaft nimmt die Benennung B/U/B BETRIEBSWIRTSCHAFTLICHE UNTERNEHMENSBERATUNG GmbH, SOCIETE D'EXPERT COMPTABLE, an.

Art. 3. Der Gesellschaftssitz befindet sich in Bettange-sur-Mess.

Er kann durch einfache Entscheidung der Generalversammlung in irgendeine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Es ist jedoch einem jeden Gesellschafter untersagt den Gesellschaftsvertrag vor Ablauf des ersten Geschäftsjahres zu kündigen.

Im übrigen kann der Gesellschaftsvertrag seitens eines Gesellschafters nur auf den Schluss des Geschäftsjahres gekündigt werden und zwar mittels halbjähriger Kündigung durch Einschreibebrief.

Art. 5. Gegenstand des Unternehmens sind die für Experts-Comptables und Unternehmensberatungen berufsblichen Tätigkeiten.

In diesem Rahmen befasst sich die Gesellschaft insbesondere mit der:

- 1) Betriebswirtschaftlichen Beratung von Unternehmen auf dem Gebiet: Organisation, Planung, Controlling, Bilanzierung, EDV-Beratung und Entwicklung von Software-Lösungen, Unternehmenssanierungen;
 - 2) Prüfung von Jahresabschlüssen;
 - 3) Vornahme von betriebswirtschaftlichen Prüfungen, insbesondere von Sonderprüfungen, Ordnungsmässigkeitsprüfungen, Management Audits etc.;
 - 4) Erstellung von betriebswirtschaftlichen Gutachten;
 - 5) Durchführung von Unternehmensbewertungen;
 - 6) Beratung und Vertretung in steuerlichen Angelegenheiten und Erstattung von steuerlichen Gutachten.
- Handels- und Bankgeschäfte sind ausgeschlossen.

Die Gesellschaft ist berechtigt, sich an Gesellschaften ähnlicher Art zu beteiligen oder gleichartige Unternehmen zu erwerben. Sie darf Zweigniederlassungen errichten.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in fünfundzwanzig (25) Anteile von je fünfhundert Euro (EUR 500,-).

Diese fünfundzwanzig (25) Anteile wurden von Herrn Harald Roland Bruns, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in D-46446 Emmerich, Diepe Kuhweg 43, gezeichnet und vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was der einzige Gesellschafter ausdrücklich anerkennt.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Zur Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten müssen.

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2000.

Art. 9. Die Gesellschafter ernennen einen oder mehrere Geschäftsführer für eine durch sie zu bestimmende Dauer. Die Geschäftsführer können jederzeit durch Beschluss der Gesellschafter abberufen werden.

Der oder die Geschäftsführer verwalten die Gesellschaft und ihre Befugnisse werden bei ihrer Ernennung festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Art. 11. Im Falle wo die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter begreift, werden sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Generalversammlung zugeteilt wurden, von demselben ausgeübt.

Die durch den einzigen Gesellschafter gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll eingetragen oder schriftlich festgehalten.

Art. 12. Für alle nicht durch die Satzungen vorgesehenen Fälle verweisen die Gesellschafter auf die betreffenden Gesetze vom 10. August 1915 und 18. September 1933.

Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, werden auf ungefähr zweiunddreissigtausend Luxemburger Franken (LUF 32.000,-) abgeschätzt.

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird das Gesellschaftskapital abgeschätzt auf fünfhundertviertausendzweihundertneunundvierzig Luxemburger Franken (LUF 504.249,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann nimmt der einzige Gesellschafter, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, und welcher an Platz und Stelle der ausserordentlichen Generalversammlung handelt, folgende Beschlüsse:

- 1) zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer ernannt:
Herr Harald Roland Bruns, vorgeannt.
- 2) Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.
- 3) Die Adresse des Gesellschaftssitzes lautet: L-4970 Bettange-sur-Mess, 22, rue Bechel.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, in Luxemburg-Bonneweg in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Bruns, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2000, vol. 6CS, fol. 70, case 9. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift auf stempelfreiem Papier zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg-Bonnevoie, den 14. November 2000.

T. Metzler.

(64535/222/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

GATRO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 37.537.

Monsieur R. C. Kerr, seul administrateur autorisé à présider l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 octobre 2000, étant indisponible ce jour, l'Assemblée Générale Ordinaire est reportée au vendredi 17 novembre 2000, date de son retour.

Signature

Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2000, vol. 545, fol. 96, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64404/631/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

RO/RO-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint-Hubert.
R. C. Luxembourg B 55.583.

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 octobre 2000

Présents:

Messieurs N. Theisen, Administrateur-délégué
J. Adriaens, Administrateur
NOVOMAR A.G., Administrateur

Tous les administrateurs étant présents, le Conseil est valablement composé et peut valablement délibérer. La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Norbert Theisen à 16.00 heures.

Ordre du jour:

1. Démission d'un administrateur
2. Remplacement d'un administrateur

Résolutions

1. La société NOVOMAR S.A. confirme au Conseil d'Administration son souhait de démissionner avec effet immédiat. Le Conseil d'Administration accepte cette démission et remercie la société NOVOMAR pour les services rendus à la Société.

2. Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de coopter, en remplacement de la Société NOVOMAR S.A., démissionnaire, Monsieur Frank Davies Anthony Margerison Bland. Afin de respecter les dispositions légales régissant le mode d'élection par cooptation, cette décision sera pour la bonne règle soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16.30 heures.

J. Adriaens / NOVOMAR S.A. / N. Theisen
Administrateur / Administrateur / Administrateur-délégué
Pour accord
F. Davies

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 9, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64489/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.
